



PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale annuelle
Le samedi 3 août 2019, à 9 heures
Maison de la Culture
2411, chemin d'Entrelacs, Entrelacs

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)

Mot de bienvenue à 9 h du président de l'Association, M. François Linteau, quorum atteint par la présence de trente-cinq personnes, et présentation des membres du conseil d'administration (CA) de 2017-2018 : M^{me} Jeane Francoeur, MM. Richard Cardinal, Nicolas Charbonneaux et Gilles Drouin.

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

M. Linteau ayant déjà agi à titre de président d'assemblée et M. Drouin de secrétaire, appuyé par M. Guy Thibodeau et secondé par M^{me} Solange Leduc, nominations acceptées à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout de sujet à la demande de M. Pierre Lacombe : « Statistiques 2018 sur le lavage des bateaux ». Présence de M. Sylvain Breton, maire de la municipalité ; proposé par M. Pierre Lacombe et secondé par M^{me} Ginette Barbeau, adoption à l'unanimité de l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 4 août 2018

Proposé par M^{me} Lyne Soucy et secondé par M. Henri Cœur, adopté à l'unanimité.

5. Adoption du rapport d'activités 2018-2019 du conseil d'administration

Présentation du rapport d'activité du CA par M. Linteau et détail fourni ayant trait aux priorités 2018 de l'AGA et sujets ajoutés en cours d'année.

Visibilité de l'APELPA : Présence aux assemblées mensuelles du conseil municipal, rédaction d'articles quadrimestres au bulletin municipal d'Entrelacs, présence des membres du CA à la soirée des bénévoles, animation en mai d'une table d'information *Jour de la terre*, participation en juin à la Corvée de nettoyage.

Activités administratives du CA : Dix réunions tenues dont deux par liaison téléphonique ; Parution de trois bulletins de liaison de APELPA ; Recommandations transmises à la municipalité d'Entrelacs concernant le règlement 2019-515 sur le bruit et nuisances diverses, la paix et le bon ordre ; Inscription et participation au *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL) ; Planification de l'activité d'évaluation de la présence ou non des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans notre lac ; Mémoire transmis à la municipalité sur la révision en cours de leur plan d'urbanisme ; Sondage et recrutement de nouveaux membres.

6. Bilan financier au 30 juin 2019

Présentation par M. Richard Cardinal du bilan financier lequel tient compte du solde de l'exercice précédent, des revenus moins des dépenses : solde totalisant 1 235 \$ dont 327 \$ pour l'APELP, 908 \$ pour l'ensemencement. Des explications sont données sur les dépenses ayant affectées la liquidité de l'APELP : carte bathymétrique, sondage, cotisation RSVL-Lacs, assurance responsabilité civile; proposé par M. Pierre Lacombe et secondé par M^{me} Élise Boileau, bilan financier adopté à l'unanimité.

7. Résultat de l'analyse de l'eau du lac pour 2018

7.1 Rivière Jean Venne

Aucun échantillonnage n'était prévu par la Municipalité d'Entrelacs et aux dires de M. le Maire, le barrage au village et certains endroits de la rivière Jean Venne atteindront des résultats élevés de coliformes pour être des zones qui abritent une faune animale. La réponse à la question portant sur toute différenciation avec les coliformes fécaux n'a pu être donnée, l'analyse basée sur le taux de caféine doit être faite par un laboratoire spécialisé où leurs coûts s'avèrent dispendieux. En référence à nos statistiques des vingt dernières années, transmises en 2018 par le CA à la CARA, celle-ci n'avait pas voulu se rallier à la méthodologie de notre laboratoire d'analyse sous prétexte ne pas connaître la fiabilité de cette méthode.

7.2 Lac Patrick (disque de Secchi, stations d'échantillonnage)

Présentation faite par M. Nicolas Charbonneaux sur les résultats de prélèvement d'eau effectués à l'été 2018, et de façon générale la qualité de l'eau du lac Patrick est excellente. Les trois endroits problématiques demeurent toujours, le barrage du village, la rivière Jean Venne et la décharge du Lac Patrick. Les résultats obtenus au fil des années ne donnent aucun indicateur de détérioration alarmante même si d'une année à l'autre certains sites peuvent présenter des différences. Conclusion positive, qui se perpétue par la limpidité de l'eau du lac selon MM. Michel Lamarre et Nicolas Charbonneaux, responsables de son analyse. Elle était de 16 pieds en août 2018. Le prochain CA s'engage à poursuivre en 2019 ses efforts sur la préservation de la qualité de l'eau et de notre environnement, les prélèvements et leurs résultats seront présentés à l'AGA 2020.

Présentation sur le nouveau disque Secchi acquis par mesure de précaution, ainsi que sur la manière de prendre la mesure de la clarté de l'eau.

8. Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)

Depuis quelques années, la menace de la propagation du myriophylle à épi fait l'objet d'une surveillance constante pour les lacs du Québec. Une politique de prévention est en cours au ministère de l'Environnement, au CRE Laurentides, dans les municipalités en collaboration avec les associations des lacs. Un suivi assidu des actions de surveillance est en cours avec la Municipalité et l'ADLIE. Au cours de cet été, pour notre lac, notre association planifie une opération d'identification des PAEE présentes ou absentes.

Planification en cours de l'opération d'identification des plantes aquatiques pour la mi-août, ce qui requiert : une quinzaine de riverains, un ponton, cinq chaloupes et un kayak. Le matériel et l'équipement (Aquascopes, râdeaux, fiches d'identification, bacs, sacs) sont fournis par la Municipalité.

Se porteront volontaires à la suite de la relance de M. Linteau et M^{me} Jeane Francoeur : M. Sylvain Lamarre (quai flottant), MM. Luc Lamarre et Georges Filteau (ponton), M^{me} Hélène Aubry et M. Michel Lamarre (chaloupe), M^{me} Ghislaine Roy, MM. Alain Caron et Michel Bonin (chaloupe), M^{mes} Carole Beaudoin, Andrée Blouin et M. Ovide Bastien (chaloupe), M. Pierre Lacombe auxquels s'ajoutent les membres du CA dont M^{me} Francoeur (kayak), MM. Nicolas Charbonneaux, Gilles Drouin et de M. François Linteau. Un merci tout particulier à M^{me} Hilda Bleyer pour son hospitalité concernant la plage Chertsey et l'heure du dîner en cette journée d'activité, le samedi le 10 août.

9. Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants : Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps ; Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation ; Éduquer, sensibiliser, soutenir les associations de riverains et les autres participants ; Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

Acceptation de notre adhésion au RSVL, coût de l'abonnement 466 \$. Les prélèvements ont débuté le 23 juin conformément au protocole d'échantillonnage en vigueur. Trois échantillons d'eau seront pris sur une période de quelques semaines au centre de notre lac par MM. Charbonneaux et Linteau, disponibilité de l'information sur le site internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>.

10 Programme d'ensemencement 2018-2019

Transmission par M. Cardinal des données sur l'ensemencement de mai 2019 : 450 truites mouchetées mises à l'eau par l'entreprise Pisciculture Tardif & fils de St-Come au coût de 2 000 \$. Un montant de 1 465 \$ a été recueilli à cet effet, lequel provient de trente dons faits volontairement par des membres et d'une subvention de 250 \$ de la Municipalité. Proposition de M. Guy Thibodeau et secondée par M. Michel Bonin, acceptée à l'unanimité de reconduire un vingtième programme d'ensemencement en 2020. Des membres nous indiquent que la truite touladi, l'omble de fontaine, l'achigan, la barbotte brune sont des espèces présentes dans notre lac (voir verso de notre carte bathymétrique).

11. Promotion, Web, Facebook

Interrogation de cette année du CA concernant le moyen de communication le plus approprié pour rejoindre sa clientèle alors que sont présentement utilisés le courriel et la poste, et que notre site WEB sert de diffuseur d'information au grand public. Facebook étant une plateforme numérique très populaire, devrait-on remplacer le courriel par celui-ci ? D'opinion des membres présents à l'AGA, une majorité se rallie à cette proposition et ainsi notée par le CA dans le cadre de son plan d'action 2019-2020.

12. Échange avec M. le maire Sylvain Breton

La menace du myriophylle à épi est une réalité qui nécessite une surveillance soutenue parce qu'elle progresse et s'implante par toutes sortes de moyens : embarcations et remorques non lavées, avion amphibie, etc. Son développement est agressif. La MRC a mis en place un plan d'intervention pour préserver nos lacs. La Municipalité réitère son insistance sur le lavage des embarcations et remorques à la station de lavage située au village près du jardin communautaire, la Municipalité disposant de tout le matériel nécessaire à leur identification tout en le mettant à la disposition des associations des lacs. Bientôt la CARA sera présente à Rawdon. Des statistiques ne sont pas disponibles à la Municipalité sur le nombre de fois utilisées la station de lavage, mais la mise en place éventuelle d'une carte à puce (déploiement retardé) permettra de mieux connaître l'achalandage, l'origine et la destination des utilisateurs.

M. le Maire a souligné l'importance du nouveau règlement sur le bruit et nuisances diverses, la paix et le bon ordre donnant droit, entre autres à : la quiétude, la paix, la sécurité et aux règles minimales de savoir-vivre et de respect des citoyens. Pour s'assurer du respect du règlement, présence sur les lieux d'une patrouille de surveillance de fin de semaine qui a débuté à la mi-juin et en vigueur jusqu'à la mi-septembre. De plus, 17 nouveaux agents ont été embauchés à la SQ, 15 municipalités ont harmonisé leur plan d'intervention renforcé par la collaboration efficace des associations de lacs; de plainte à déposer en regard de nuisance, joindre le 450 228-2020.

La problématique reliée à la location à court terme et AirB&B fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elle est la source de maintes plaintes sur les nuisances par le bruit, sur la validité du permis de location ainsi qu'en regard de la capacité des installations sanitaires.

La réglementation sur les vignettes est obligatoire pour les embarcations motorisées, cependant la municipalité n'exerce pas de patrouille sur notre lac. Échange sur le moyen et l'avantage d'identifier l'embarcation d'un riverain versus celle d'un visiteur. D'une plainte d'un riverain, un constat d'infraction émis par la patrouille de sécurité estivale est présentement à l'étude à la Municipalité. M. le Maire suggère à l'APELP d'évaluer la pertinence de faire respecter ce règlement sur le lac Patrick et de transmettre nos recommandations à la Municipalité.

Des remerciements sont adressés pour la participation citoyenne au *Jour de la terre* et à la *Corvée de nettoyage* de la Municipalité. Dans l'atteinte de mobiliser toujours plus de bénévoles, tentative d'aiguillonner la « motivation » qui très souvent passera par un geste simple de « reconnaissance » selon une membre, en laissant aux personnes qui se portent volontaires au jour de la corvée la pince facilitant le travail de ramassage; suggestion notée par M. le Marie. Une autre au risque d'amener des effets d'entraînement auprès d'autres municipalités, non négligeables, en rappels d'environnementaux sains faits par l'affichage à des endroits stratégiques : « *qualité au détriment de quantité* » par un message des plus limpides (photo appuyée d'un slogan en peu de mots), plutôt que d'une menace de sanction telle l'amende qui n'a pas plus d'effets sur les comportements fautifs tandis qu'on perdure l'habitude de jeter épars.

Une révision du plan d'urbanisme est en cours lequel vise la conformité selon les normes de la réglementation municipale afin d'être conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie entrée en vigueur en janvier 2018, à cet effet une consultation publique est prévue. Pour de plus amples informations, voir à l'adresse internet : <http://www.entrelacs.com/municipal/urbanisme/>

Des félicitations sont adressées à M. Linteau et à notre association pour l'implication assidue dans la protection de notre environnement et la participation aux assemblées du conseil municipal.

13. Sujet divers

Intervention d'un membre, à savoir si la fumée dégagée par un feu peut être considérée une nuisance, la réponse donnée sur ce sujet réfère à la réglementation municipale.

Demande faite de porter une attention particulière concernant la protection des rives par la présence de la végétation requise.

FLÉcOTech, entreprise locale prônant la protection écologique de notre environnement, dans le but d'encourager l'usage de produits nettoyants non nuisibles l'entreprise remet à l'APELP un chèque de 72,15 \$ représentatif d'une ristourne bénéfique découlant de la vente de ses produits dans trois points de vente à Entrelacs : Centre de rénovation Réal Riopel Rona, Marché St-Émile Richelieu, Harnois dépanneur.

14. Cotisation annuelle pour 2020

M. Michel Lamarre propose de l'augmenter de 5 \$, secondé par M^{me} Carole Beaudoin, adopté à l'unanimité. Par conséquent, la cotisation sera perçue au 1^{er} juillet 2020 à 30 \$.

15. Élection des membres du CA pour 2019-2020

Reconduction par acclamation : M^{me} Jeane Francoeur, MM. François Linteau, Richard Cardinal, Nicolas Charbonneaux et Gilles Drouin où vient se rajouter à l'équipe M^{me} Michèle Andreani. Un poste demeure à pourvoir et deux pour la communauté anglophone de la baie nord-est du lac. M^{me} Hilda Bleyer accepte de poursuivre son rôle d'intermédiaire entre la communauté anglophone et l'APELP. Levée de l'assemblée à 11 heures, proposée par MM. Sylvain Breton et secondée par Pierre Lacombe.